

Groupe d'expertise collective d'urgence « Importation dengue »

Procès-verbal de la réunion du « 31 mai 2018 »

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Etaient présents en audioconférence :

- James DEVILLERS (CTIS)
- Philippe QUENEL (EHESP)
- Christophe PAUPY (IRD)
- Dominique BICOUT (VetAgro Sup)
- Frédéric SIMARD (IRD)
- David ROIZ (IRD)
- Coordination scientifique de l'Anses

Etaient excusé(e)s, parmi les membres du collectif d'experts :

- Anna-Bella FAILLOUX (Institut Pasteur).

Présidence

M. Philippe QUENEL assure la présidence de la séance.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions concerne l'évaluation du risque d'importation de la dengue en France métropolitaine par des moustiques infectés en provenance de La Réunion via les transports aériens ou maritimes (saisine n°2018-SA-0108).

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLITS D'INTERETS

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard au point à l'ordre du jour mentionné ci-dessus.



3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 6 experts sur 7 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêt.

Pour réaliser cette expertise, les experts se sont réunis trois fois en conférences téléphoniques les 16, 25 et 31 mai 2018.

Au cours de la séance du 31 mai :

- Les experts ont validé le plan du rapport.
- Les experts ont discuté les hypothèses utilisées dans le calcul de la probabilité d'importation de moustiques infectés par le virus de la dengue via les transports aériens ou maritimes, notamment :
 - Le nombre de vols par jour au départ de La Réunion vers la métropole : en toute rigueur, le nombre de vols est compris entre 3 et 7 selon la saison, avec un maximum de 45 vols hebdomadaires prévus en août pour l'année 2018. Initialement, le calcul avait été fait en utilisant une valeur moyenne de 5 vols/jour. Les experts décident de prendre en compte une valeur majorante.
→ L'estimation de la probabilité d'importation sera refaite en utilisant une valeur maximale correspondant au nombre hebdomadaire de vols $N = 45$.
 - Le nombre de cas virémiques : Au départ, 3 scénarios avaient été pris en compte dans la modélisation du risque, avec respectivement un nombre de cas hebdomadaire $H = 400, 500$ et $1\ 000$. Or, au pic de l'épidémie en cours (semaine 2018 n°16), le nombre de cas virémiques était estimé à 1 800. De plus, la Cire OI considère qu'il y a 50 à 80 % de cas asymptomatiques.
→ Afin de prendre en compte les cas asymptomatiques, il a été décidé de refaire le calcul en considérant 1 800, 2 700 et 3 240 cas virémiques de dengue.
- Discussion sur la conclusion : Les experts ont souhaité rajouter une phrase dans la conclusion pour formuler le risque en nombre de moustiques pour 1 000 vols. Au final, la formulation choisie est la suivante :

« En d'autres termes, il y a 95 % de chance pour que sur 1 000 vols¹, il y ait 1 à 5 moustiques infectés importés en France métropolitaine au plus fort de l'épidémie actuelle ».
- Les experts ont discuté des recommandations, notamment de la nécessité d'étudier l'efficacité des traitements (pulvérisations et traitements rémanents) utilisés pour désinsectiser les aéronefs et de celle d'anticiper l'apparition de résistances en recherchant de nouvelles molécules adulticides en alternative à la deltaméthrine, bien qu'aucune résistance ne soit avérée pour le moment à La Réunion.

Les recommandations ont été reformulées à l'issue de la réunion pour prendre en compte les discussions et rajouter des « considérants ».

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

¹ ce qui correspond environ au nombre d'avions en provenance de La Réunion et arrivant en France métropolitaine sur une période de 6 mois.



Procès-verbal du GECU « Importation dengue » – 31 mai 2018

« Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à l'évaluation du risque d'importation de la dengue en France métropolitaine par des moustiques infectés en provenance de La Réunion via les transports aériens ou maritimes », sous réserve de prendre en compte les remarques faites pendant la réunion téléphonique du 31 mai.